Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601007-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 18
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

Etaient absents : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

Secrétaire de séance nommé : Stéphane BARRE

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

Délibération n°26-01-007
Objet : Renouvellement de la convention ALSH de Pluguffan

Mme Christine FLOCHLAY expose au Conseil Municipal que la convention ALSH de Pluguffan est arrivée à expiration le 31 août dernier.

Elle propose de renouveler la convention dans les mêmes conditions financières et de durée, à savoir :

Participation au financement des activités et à l'encadrement : 8 € par journée/enfant réalisée.

Participation annuelle aux fluides et à l'entretien des locaux : sur présentation des factures émises par la commune de Pluguffan sur la base des journées/enfants réalisées en fonction de leur domiciliation.

La facturation se fera une fois/an, dès que les budgets de l'année N-1 seront clos et que les chiffres de fréquentation seront définitifs.

La présente convention entre en vigueur au 1er septembre 2025 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme FLOCHLAY, par 18v oix pour,:

- AUTORISE le Maire à signer la convention ALSH avec la commune de Pluguffan.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire